

Trophée Auvergne – Marche – Limousin – (AML)

Règlement 2023

Article 1 : Les comités départementaux de l'Allier, la Corrèze, la Creuse, la Haute Vienne, l'Indre et le Puy de Dôme mettent en jeu les trophée AML sur les épreuves de trial s'organisant sur leurs territoires.

Article 2 : Ces trophées sont ouverts aux pilotes licenciés dans les clubs des départements sus nommés, dans les catégories suivantes : TR1 - TR2+ - TR2 - TR3+ - TR3 – TR4+ - TR4.

Des Trophées Vintages seront mis en compétition dans les catégories TR3, TR4+ et TR4 sur les épreuves ayant inscrit ces catégories à leur règlement particulier suivant les règles du Trophée de France Vintage 2.

Article 3 : Calendrier

- 19 mars 2023 Allassac 19 AM Allassac
- 26 mars 2023 St Priest Taurion 87 MC Limousin
- 2 avril 2023 Crozon / vauvre 36 TC Pays de La Châtre
- 16 avril 2023 Sardent 23 ATC St Christophe
- 07 mai 2023 Pagnat 63 Auvergne moto sports
- 04 juin 2023 Bussière Poitevine 87 MC Limousin
- 10 septembre 2023 Limoges Uzurat 87 MC Limousin
- 16 septembre 2023 St Eloi 23 ATC St Christophe
- 01 octobre 2023 Aydat 63 TC Clermontois
- 08 octobre 2023 Panazol 87 MC Limousin.

Article 4 : Les classements seront établis pour chaque catégorie en fonction des places sur chaque épreuve selon le barème suivant 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1.

Le classement final sera établi en tenant compte de tous les résultats moins les 3 moins bons.

Des récompenses ou diplômes seront remis au trois meilleurs de chaque catégorie à l'issue de la saison 2023.